

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

Analyse de la mortalité routière d'avril 2016

13 - 05 - 2016

Une hirondelle ne fait pas le printemps.

Avril 2016 : 9 tués de plus qu'en avril 2013, même s'il y a 13 tués de moins qu'en avril 2015

Depuis plus de 2 ans, la situation se dégrade.

Pendant ces 12 derniers mois, il y a eu 213 tués de plus que pendant toute l'année 2013 !

Avril	Dans le mois		Pendant les 12 derniers mois	
	Mortalité	Variation en %	Mortalité	Variation en %
avr-16	245	-5%	3481	2,90%
avr-15	258	1,57%	3383	1,20%
avr-14	254	+7,60%	3343	-4,50%
avr-13	236	-14,80%	3799	-7%
avr-12	277	-23%	3763	-8,70%

Après avoir mis au placard la baisse de la vitesse maximale autorisée sur le réseau à chaussées non séparées (de 90 à 80 km/h), le gouvernement débride les motos !

En 1985, compte tenu de l'accidentalité des motards, la France limite la puissance des motos à 100 chevaux. Nos motards en colère réclament le droit à s'éclater sur des machines allemandes ou japonaises beaucoup plus puissantes. En 2007, ils déposent devant la Commission Européenne une plainte contre l'Etat français pour violation du principe de libre circulation des marchandises. Elle a été classée sans suite. Mais en 2013, un nouveau texte européen abroge cette mesure de précaution. Après avoir libéré la publicité de l'alcool à la fin de l'année dernière, le 13 avril dernier, à la satisfaction du lobby « vroom -vroom » le gouvernement libère la puissance des motos. Ainsi, vous pourrez apprécier, sous vos fenêtres, les pousesses d'une Kawasaki 1000 ZX-10R (200 cv, 300 km/h) ou de sa grande sœur, la NINJA H2R (310 cv, 350 km/h). Après ces reculades, les pouvoirs publics mettent en cause le relâchement du comportement des usagers et font appel à leur sens des responsabilités : « **Sécurité routière, tous responsables** ».

Tous responsables, certes, mais chacun avec ses responsabilités :

- le motard qui a acheté ce bolide pour se droguer à la vitesse,
- le constructeur qui vend cette drogue lucrative,
- les pouvoirs publics qui libèrent les moyens de se droguer sur nos routes.

A la responsabilité individuelle de l'usager s'ajoute une responsabilité collective et notamment celle des décideurs publics.

Responsabiliser les usagers, c'est bien. Responsabiliser les décideurs c'est mieux !

Evolution de la mortalité depuis mai 2012

